

# CAMPING \*\*\* LA JOLETIERE - 85200 MERVENT

02.51.00.26.87 06.25.99.92.90

www.campinglajoletiere.fr mail: camping.la.joletiere.@wanadoo.fr

## CONTRAT DE LOCATION D'EMPLACEMENT, DE MOBIL-HOME, CHALET, ROULOTTE ET TITHOME

Entre le soussigné et le "Camping La Jolietière", il a été convenu d'une location d'emplacement ou location de mobil-home ou chalet fondée sur l'exactitude des déclarations ci-dessous. Le preneur déclare avoir eu connaissance et accepte les conditions générales de location et le tarif du camping.

NOM :..... Prénom :.....  
Adresse :.....  
Code postal :..... Ville :..... Pays :.....  
Tél domicile :..... Tél. portable :.....  
Mail :..... Date de naissance :.....  
Nous sommes..... adultes et ..... enfants  
Nombre de véhicule:..... (merci de compléter le tableau au verso de cette feuille)

### RESERVATION DEMANDEE

Arrivée le :.....de 15H à 19H (pour les locations) 14H à 19H (pour les emplacements)

Départ le :..... avant 10H (pour les locations) et 12H (pour les emplacements)

- |   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Location d'un emplacement : <input type="radio"/> Tente ou Caravane ou Camping-car <input type="radio"/> Electricité (16A) |   |
| <input type="checkbox"/> Location d'un Tithome 4 pers (21m2) (sans sanitaires)  |   |
| <input type="checkbox"/> Location d'un Tithome 5 pers   | <input type="checkbox"/> Personne suppl/jour :.....                       |
| <input type="checkbox"/> Location d'un mobil-home 2/3 pers (18m2)   | <input type="checkbox"/> Personne suppl/sem :.....                        |
| <input type="checkbox"/> Location d'un mobil-home 4/5 et 4/6 pers (23 à 27m2)   | <u>OPTIONS :</u>  |
| <input type="checkbox"/> Location d'un mobil-home 5/7 pers (28m2)   | <input type="checkbox"/> Forfait ménage : 50 €                            |
| <input type="checkbox"/> Location d'un mobil-home 6/8 pers (31m2)   | <input type="checkbox"/> Animal 2€ à 3€/j (complétez le tableau au verso) |
| <input type="checkbox"/> Location d'un chalet 4/6 pers (30m2)   | <input type="checkbox"/> Location draps : qté 1 pers:.....qté 2 pers..... |
| <input type="checkbox"/> Location d'une roulotte 4 pers (20 m2)   | <input type="checkbox"/> Assurance annulation* (2,5% du séjour )          |

### VERSEMENT

Merci de nous retourner sous 7 jours le contrat de location accompagné de votre règlement.

Acompte 30% du montant total de la location:.....

+ Frais de réservation :  12 € (7 jours et +)  2 €/jour (de 1 à 6 jours)

Montant total versé ce jour (acompte + frais) :.....

Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant l'arrivée soit le .....

(+ taxe de séjour : 0,25 € par personne de 18 ans et plus, par jour, de mai à septembre, soit :.....x 0,25€ =.....)

### MODE DE REGLEMENT

- |   |   |                            |                                  |
|---|---|----------------------------|----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> chèque à l'ordre du "camping la Jolietière"      | <input type="checkbox"/> virement bancaire (frais à votre charge) |                            |                                  |
| <input type="checkbox"/> chèque-vacances                                  | <input type="checkbox"/> carte bancaire                           | <input type="radio"/> visa | <input type="radio"/> mastercard |
| n° /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_                                     |   | expirée le /_/_/_ /_/_/_   |                                  |
| n° de contrôle obligatoire, les 3 derniers chiffres de votre carte /_/_/_ |   |                            |                                  |

Fait à: ..... le.....

signature du client précédée de la mention  
"lu et approuvé"

signature du gestionnaire  
du camping

T. SVP →

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Noms, prénoms et dates de naissance des accompagnants

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Véhicule

MARQUE ET TYPE	COULEUR	N° IMMATRICULATION

Animal

RACE	TATOUAGE	DATE VACCIN RAGE

Carnet de vaccination obligatoire

### Comment avez-vous connu le "camping la Joletière" ?

- Ancien client
  Relations, famille, amis
  Office de tourisme  
 Internet, quel site.....  
 Guide, lequel .....  Autre :.....

### CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- 1. RESERVATION D'UN EMPLACEMENT OU D'UN HEBERGEMENT :** Le camping accepte les réservations d'emplacement et de location afin de garantir à sa clientèle, un emplacement pour le jour de son arrivée. Celles-ci sont soumises à certaines conditions : tout contrat de réservation sera accompagné d'un acompte. Toute réservation n'est effective et définitive qu'après avoir reçu le contrat dûment complété, daté et signé, accompagné d'un acompte. L'acompte est de 30 % du montant total de la location non remboursable pour la réservation d'un hébergement ou d'un emplacement nu. Toute réservation est considérée comme définitive dès qu'elle a fait l'objet d'une confirmation écrite de notre part. Pour la location d'un emplacement nu, le solde du séjour et la taxe de séjour seront payables au plus tard le jour de l'arrivée. Pour la location d'un hébergement, le solde du séjour et la taxe de séjour seront payables 30 jours avant l'arrivée. Toutes demandes particulières non précisées en commentaire ne pourront être prises en compte et ne pourront faire l'objet d'une réclamation. Pour toute réservation de location d'hébergement intervenant moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devez régler la totalité du montant de la location, lors de la réservation. La réservation est personnelle : il est interdit de sous-louer ou de céder à un tiers sans le consentement préalable du camping. Toute(s) modification(s) du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant du séjour doit être signalée(s) au plus tard le jour de l'arrivée. Tout locataire doit, à son arrivée, se présenter au bureau d'accueil et régler les formalités d'arrivée.
- 2. ARRIVEE RETARDEE/DEPART ANTICIPE:** Vous devez aviser le camping de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Aucun remboursement, ni réduction ne seront consentis en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.
- 3. TROUBLES ET NUISANCES :** Chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent sur son emplacement ou dans son hébergement. Lorsqu'un résident trouble ou cause des nuisances aux autres résidents ou porte atteinte à l'intégrité des installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparations que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre. Il en irait de même si le camping devait constater une occupation abusive de ses hébergements et de ses emplacements (nombre supérieur à la capacité annoncée du logement).
- 4. PISCINE :** Les baigneurs seront munis exclusivement de maillots de bain et devront suivre les instructions du panneau officiel d'hygiène et de sécurité. Tout manquement au règlement en vigueur donnera lieu à une expulsion.
- 5. CAUTION :** A votre arrivée, nous vous demanderons 2 cautions (chèques ou espèces), soit :  
 \* 300 € pour couvrir les éventuels dégâts à l'extérieur et/ou l'intérieur de l'hébergement (ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité, il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « villégiature » et dans le cas contraire vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier).  
 \* 50 € en cas de ménage non fait ou pas correctement fait le jour du départ.
- 6. ANIMAUX :** Un animal domestique de petite taille pourra être accepté sur demande lors de la réservation, sur présentation du carnet de vaccination. L'animal ne devra causer aucune nuisance, il devra être calme et tenu en laisse sous peine d'expulsion immédiate. Il devra faire ses besoins en dehors du camping. Toute défection à l'intérieur du camping sera immédiatement nettoyé par son propriétaire. Il est interdit de laisser seul son animal. Les chiens de 1ère et de 2ème catégorie ne seront pas admis.
- 7. GROUPE ET MINEURS :** Il ne sera admis aucun mineur non accompagné d'un parent ou d'un adulte responsable de ce dernier.
- 8. VISITEURS :** Les visiteurs seront autorisés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à la réception et avoir acquitté, la redevance prévue à cet effet. Dans tous les cas, ils n'auront pas accès à la piscine et à l'aire de jeux et ne pourront pénétrer avec un animal et un véhicule, et devront quitter le camping avant 22 heures
- 9. RESPONSABILITE CIVILE :** La responsabilité civile des locataires doit être couverte par une assurance responsabilité civile (assurance privée). Au delà de sa responsabilité légale, le camping ne pourra être tenu responsable de vol, pertes et dommages subis.
- 10. REGLEMENT INTERIEUR :** Il est affiché à l'extérieur et à l'intérieur du camping.
- 11. VEHICULE :** Un seul véhicule par emplacement. La circulation est interdite dans le camping entre 23 heures et 8 heures. En journée la vitesse maximum est de 10km/heure sur le camping.
- 12. ANNULATION :** En vertu de l'article L. 121-20-4-2 du code de la consommation, le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations d'hébergements et d'activités de loisirs fournis à une date ou selon une périodicité déterminée. De sorte que, toutes les réservations effectuées ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de rétractation.
- 13. ASSURANCE ANNULATION: (recommandée)** La souscription de l'assurance annulation (facultative) est vivement recommandée.
- La prime d'assurance doit être intégralement payée à la réservation du séjour et est non remboursable.
  - En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie dans les 5 jours suivants le sinistre.
  - Les conditions générales d'annulation complètes et la procédure en cas d'annulation sont disponibles sur le site internet : <http://www.campez-couvert.com/>
  - L'assurance annulation et interruption de séjour rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée au séjour et le montant du séjour non utilisé au pro rata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de dossier, hors taxe de séjour).
  - Aucun remboursement ne sera effectué sans souscription à cette assurance.